

REGION NOUVELLE AQUITAINE  
(AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES)

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES



SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

PROCÈS – VERBAL  
DU  
COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 31 MARS 2023

## Sommaire

<b>TRAVAUX - MARCHES .....</b>	<b>5</b>
<b>1- ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE « FOURNITURES DE PIECES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE 2023-2027 » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ .....</b>	<b>5</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE .....</b>	<b>7</b>
<b>2- TARIFICATION DES PRESTATIONS ET TRAVAUX 2023.....</b>	<b>7</b>
<b>RESSOURCES - HUMAINES .....</b>	<b>9</b>
<b>3- RECRUTEMENT D'UN(E) ANIMATEUR(TRICE) PROGRAMME RE-SOURCES SUR L'AAC DU THOUARSAIS.....</b>	<b>9</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DIVERSES.....</b>	<b>10</b>
<b>LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES .....</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>12</b>

Département  
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement  
De Bressuire

**S E V T**

Siège :  
2 Rue Marcel Morin  
79100 THOUARS CEDEX  
Tél. 05.49.66.01.06

**SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 31 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un du mois de mars le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 17 Mars 2023	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 24 Absents excusés : 9 Absents : 5 Votants : 28 dont 4 pouvoirs
---------------------------------------	--

**PRESENTS** : M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; M. BICHOT Sébastien (suppléant) ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CESBRON Patrice ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DABIN Michel ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. NOIRAUD Bernard ; Mme NOLOT Monique (suppléante) ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUIT Stéphane (suppléant) ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. THOMAS Patrice ;

**ABSENTS EXCUSES :**

Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUIT Stéphane ;  
 M. METREAU Jacques est remplacé par Mme BRAUD Françoise ;  
 M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe ;  
 M. WOJTCZAK Richard est remplacé par M. BICHOT Sébastien ;  
 M. AUBRUN Thomas a donné pouvoir à M. BARREAU Dominique ;  
 M. SOULARD Claude a donné pouvoir à M. DORET Michel ;  
 M. CHEVALLIER Jérémy a donné pouvoir à M. THOMAS Patrice ;  
 M. WANLIN Jean-Michel a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard ;  
 M. POYAUX Jean-Michel.

**ABSENTS** : M. AIGUILLON Mickaël ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. FUZEAU Bruno ; M. MOTARD Jérôme.

**Secrétaire de séance** : M. THOMAS Patrice

# ORDRE DU JOUR

## **FINANCES – BUDGET**

1. Créances irrécouvrables : admissions en non valeurs → point reporté

## **TRAVAUX / MARCHES**

2. Accord cadre à bons de commande de « Fournitures de pièces d'adduction d'eau potable » 2023-2027 : attribution du marché

## **ADMINISTRATION GENERALE**

3. Tarification des prestations et travaux 2023

## **RESSOURCES HUMAINES**

4. Recrutement d'un(e) animateur(trice) Programme Re-Sources sur l'AAC du Thouarsais

## **QUESTIONS DIVERSES**

Mme LOUIS Davie (assistante de direction) procède à l'appel des délégués.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice THOMAS

Personne n'ayant de remarque à formuler, le procès-verbal du 22 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

## TRAVAUX - MARCHES

CS-DE-23-017

1.1

### 1- ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE « FOURNITURES DE PIÈCES D'ADDUCTION D'EAU POTABLE 2023-2027 » : ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Monsieur le Président rappelle que lors de sa séance du 16 Décembre 2022 le Comité Syndical lui avait donné pouvoir pour signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre du marché de fourniture de pièces d'adduction d'eau potable décomposé en 17 lots :

LOT N°	INTITULE
Lot n°1	Pièces de raccordement en fonte
Lot n°2	Pièces à emboîtement en fonte
Lot n°3	Manchon de réparation permanent en fonte
Lot n°4	Manchon de réparation permanent en INOX
Lot n°5	Robinetterie et joint plat
Lot n°6	Fontainerie – Appareil de protection
Lot n°7	Prise en charge pour branchement et tube allonge
Lot n°8	Pièces de raccordement pour compteur particulier
Lot n°9	Pièces de raccordement en laiton
Lot n°10	Niche compteur en POLYETHYLENE
Lot n°11	Niche compteur renforcée
Lot n°12	Borne compact pour compteur 110mm sous trottoir
Lot n°13	Nourrice pour compteur et Col de cygne
Lot n°14	Bouche à clef et tampon de voirie
Lot n°15	Canalisations PVC
Lot n°16	Canalisations Fonte Ductile
Lot n°17	Canalisations PEHD et TPC

Chaque candidat était autorisé à présenter une offre pour un seul, plusieurs ou l'ensemble des lots. Par conséquent un candidat pouvait être déclaré attributaire d'un ou plusieurs lots.

Des délais de livraison express (en cas d'urgence) et courant devaient être proposés.

La consultation a été lancée en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique :

Avis de publication : 31 Janvier 2023

Date limite de remise des offres : 24 Février 2023 à 12 heures

Ouverture des plis : 24 Février 2023 à 13 heures 30 minutes

6 entreprises ont proposé une offre.

Les critères de jugement des offres étaient :

- Qualité technique : 50%
- Bordereau des prix unitaires : 30%
- Condition d'approvisionnement : 20%

Après analyse des offres, et compte tenu du classement, il est proposé de retenir :

LOT N°	ENTREPRISE
Lot n°1	SOVAL
Lot n°2	SOVAL
Lot n°3	LIBAUD
Lot n°4	MARTIN HEULIN
Lot n°5	VM MATERIAUX
Lot n°6	VM MATERIAUX
Lot n°7	LIBAUD
Lot n°8	FRANS-BONHOMME
Lot n°9	FRANS-BONHOMME
Lot n°10	VM MATERIAUX
Lot n°11	SOVAL
Lot n°12	HYDROMECA
Lot n°13	HYDROMECA
Lot n°14	SOVAL
Lot n°15	FRANS-BONHOMME
Lot n°16	MARTIN HEULIN
Lot n°17	SOVAL

- VU l'exposé du Président ;
- VU le code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT la délibération du 16 Décembre 2022 autorisant Monsieur le Président à lancer la consultation de l'accord cadre à bons de commandes de fourniture de pièces d'adduction d'eau potable

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'attribuer les offres suivantes :

LOT N°	ENTREPRISE
Lots n°1, 2, 11, 14, 17	SOVAL
Lots n°5, 6, 10	VM MATERIAUX
Lots n°3, 7	LIBAUD
Lots n° 12, 13	HYDROMECA
Lots n°4, 16	MARTIN HEULIN
Lots n°8, 9, 15	FRANS-BONHOMME

- ✓ PRECISE que ce marché sera passé sous la forme d'un marché à bons de commandes pour une durée de 4 ans et/ou un montant maximal de 431 000 €HT conformément au seuil fixé par le code de la commande publique pour les marchés de fournitures et de services pour les entités adjudicatrices (seuil applicable du 01/01/2022 au 31/12/2023).
- ✓ AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à ce marché.

Interventions :

M. NOIRAUD demande pourquoi il y a autant de lots.

M. PICHON répond que la mise en concurrence en éclatant au maximum le nombre de lots permet d'obtenir potentiellement de meilleurs prix ainsi qu'une plus grande flexibilité.

M. GAUFFRETEAU précise qu'il s'agit d'un marché sur 4 ans et estime qu'au vu du prix des pièces qui augmentent, le plafond du marché risque d'être atteint avant la fin prévue.

M. PICHON ajoute que globalement il y a une hausse du coût des pièces de 8 à 10%, certaines ont augmentées jusqu'à + 64%.

## ADMINISTRATION GENERALE

CS-DE-23-018

7.1

## 2- TARIFICATION DES PRESTATIONS ET TRAVAUX 2023

### - Prix des pièces d'adduction

Monsieur le Président précise que compte tenu du marché de fournitures de pièces d'adduction d'eau potable précédemment attribué et afin de nous permettre d'élaborer notre bordereau des prix applicable à compter du 16 avril 2023, **il est proposé au Comité Syndical d'appliquer un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat.**

**Exception pour les fournitures suivantes incluses dans le prix des branchements (tarifs ci-dessous) : canalisation polyéthylène 25 à 50 mm, fourreau 63 mm et grillage avertisseur.**

### - Tarif des branchements et divers

La facturation des branchements est ainsi modifiée comme suit :

#### TARIFS 2023 - BRANCHEMENTS (en €HT)

	Compteurs Ø 15 et 20	Compteurs Ø 30	Compteurs Ø 40
<b>1 - PRISE EN CHARGE</b>			
- Forfait déplacement 1 H	37,53	37,53	37,53
- Forfait main-d'œuvre 6 H	225,18	225,18	225,18
- 1 bouche à clé 7 Kg - tube allonge	29,58	29,58	29,58
- 1 collier de prise en charge	26,75	26,75	26,75
- 1 robinet de prise en charge avec joint	95,94	215,59	233,14
- 1 robinet avant compteur	26,69	115,79	176,23
- Douille de purge - clapet anti-pollution	13,05	60,87	64,53
<b>Prise en charge sans niche</b>	<b>454,72</b>	<b>711,29</b>	<b>792,94</b>
- 1 regard compteur SOGEMAP (espace vert)	78,08	302,24	359,59
<b>Prise en charge avec niche</b>	<b>532,80</b>	<b>1 013,53</b>	<b>1 152,53</b>

- 1 regard compteur incongelable (équipé) 242,55

**Prise en charge avec regard incongelable** **697,27**

## 2 – TERRASSEMENT REMBLAIEMENT ou FONCAGE

- Terrassement 1,00 X 0,50 X 0,90 compris évacuation des déblais (le ml) 67,79

- Graviillon 2/4 lit de pose, enrobage et calage (le m3) 50,16

- Grave non traitée 0/31.5A (le m3) 50,16

- Le mètre de fonçage à la fusée Ø 63 115,24

- Dégagement de conduite 95,36

## 3 - CANALISATION (polyéthylène) 25/32 40 ext. 50 ext.

- le mètre de canalisation 1.89/2.75 4.21 6.53

4 - FOURREAU Ø63 (le ml) 1.41

5 - GRILLAGE AVERTISSEUR (le ml) 0.20

6 - PERCEMENT DE MUR (l'unité) 135,58

7 - PASSAGE D'OBSTACLE (l'unité) 56,94  
(gaz, électricité, bordure de trottoir, etc...)

8 - ENROBE (le ml) 33,89

9 - DECOUPE D'ENROBE (le ml) 7,46

## 10 - DIVERS

### Regard compteur SOGEMAP

- Couvercle de regard compteur espace vert 32,19

- couvercle fonte 53,92

- Rehausse de regard compteur 18,23

### Regard compteur CARSON

- Couvercle de regard compteur polyester 156,79

- couvercle espace vert 72,07

- Rehausse de regard compteur 39,25

- Bordure de trottoir (fourniture, dépose et repose) le ml 101,68

- Col de cygne 31,93

- Réalisation bicouche (le ml) 17,63

- Réalisation butée en béton 108,46

- Démarches administratives et déclaratives 75,06

- Installation signalisation de chantier (forfait) 250,82



- Confection et intégration des plans de récolement	37,53
- Poteau incendie Bayard Saphir 4 DN100 + drain kit	1 443,72
- Esse de réglage	183,39
- Socle en béton maçonné pour poteau incendie	108,46
- Terrassement hors branchement y compris évacuation déblais : le ml	
- zone urbaine	42,03
- zone rurale	18,98
<b>11 - BRANCHEMENT JARDIN ou COMPTEUR SUPPLEMENTAIRE</b>	<b>351,51</b>

VU l'exposé du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ ADOPTE les tarifs des branchements tels que présentés ci-dessus à compter du 16 avril 2023 ;
- ✓ PRECISE qu'un coefficient de majoration de 1.3 sur le prix d'achat actualisé ou révisé de ces pièces reste appliqué par le SEVT comme les années précédentes ;

#### Interventions :

M. PICHON précise qu'il y a deux types de regard compteur à savoir la marque SOGEMAP avec couvercle en fonte et la marque CARSON en polyester mais qui est plus cher. Les deux sont proposés pour pouvoir remplacer ceux déjà sur le terrain si c'est nécessaire même s'ils sont plus chers.

M. POUPIN s'interroge sur la durabilité des regards en fonte, est-ce plus intéressant dans le temps ?

M. PICHON répond qu'effectivement ces regards ont une longévité plus importante, mais on ne pose de la fonte que lorsque cela est nécessaire.

M. BARREAU précise qu'il sera possible d'adapter avec un couvercle en polyester beaucoup plus maniable, celui en fonte est préconisé dans les descentes de garage par exemple.

## RESSOURCES - HUMAINES

CS-DE-23-019

4.2

### 3- RECRUTEMENT D'UN(E) ANIMATEUR(TRICE) PROGRAMME RE-SOURCES SUR L'AAC DU THOUARSAIS

Monsieur le Président rappelle que le SEVT s'est engagé dans le programme régional Re-Sources depuis 2002.

L'animateur en poste sur l'aire d'alimentation des captages de Ligaine, Pas De Jeu, Lutineaux ayant souhaité mettre fin à ses fonctions, l'animatrice en poste sur l'AAC des Sources de Seneuil a pris la responsabilité du service au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il a donc été nécessaire de lancer un recrutement pour un ou une remplaçante dont les missions seront les suivantes :

- Animation et coordination du programme régional RE-SOURCES sur l'Aire d'alimentation des captages de Ligaine, Pas De Jeu, Lutineaux
- Révision des périmètres de protection
- Pilotage de groupes de travail thématiques incluant les acteurs de terrain (agriculteurs, industriels, élus locaux... etc.)
- Être force de proposition auprès des acteurs locaux
- Participer à des réunions du réseau des animateurs Re-Sources du département et de la région
- Rendre compte de l'exécution de la mission confiée auprès du bureau et du comité syndical du SEVT.

Le poste créé par la délibération du 16/12/2016 étant de catégorie A et afin d'être en adéquation avec les fonctions, le président demande au Comité de l'autoriser à recruter dans les conditions suivantes :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminée suivant l'article 3-3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984 pour une durée de 3 ans commençant à courir le 3 avril 2023
- Temps de travail : temps plein : 35 heures
- Intitulé du poste : Animateur(trice) du programme régional Re-Sources
- Catégorie hiérarchique : B
- Niveau de rémunération : catégorie B

Vu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- ✓ AUTORISE le Président à créer le nouveau poste Animateur(trice) du programme régional Re-Sources en catégorie B, à signer le contrat et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS DIVERSES

### Ligne de trésorerie

M. GAUFFRETEAU explique qu'une ligne de trésorerie a été contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour un montant de 1 000 000€ pour payer les factures de travaux de l'interconnexion dans l'attente du versement des subventions.

A ce jour, un acompte de l'Agence de l'Eau a été perçu, le solde interviendra à la fin des travaux. Le Conseil Départemental n'a rien versé.

Il fait un bref historique concernant les subventions et rappelle qu'il est important de sécuriser le réseau d'eau potable entre les syndicats. L'état ne subventionne pas ces travaux.

Un autre projet de liaison entre Pontify et le Cébron est également indispensable, mais les syndicats ne pourront pas supporter un tel investissement. Il faudra trouver des subventions.

M. LIGNE demande si la subvention du conseil départemental est acquise.

M. GAUFFRETEAU lui répond que oui.

M. LIGNE souhaite des informations concernant l'interconnexion entre Pontify et le Cébron, en termes de financement.

M. GAUFFRETEAU lui répond que l'estimatif est de 5 500 000 € pour environ 8 kms de canalisation. Il s'inquiète des nouvelles décisions de l'état en matière d'eau potable et des obligations réglementaires de mise en œuvre ainsi que des financements. Ces décisions pourraient avoir un impact sur le prix de l'eau.

### **Point sur les travaux de sécurisation**

M. BARREAU fait un point sur l'avancée des travaux de sécurisation :

#### **Sur le secteur de Taizé (entreprise HUMBERT) :**

L'entreprise a terminé la pose des canalisations entre l'usine de Taizé et Irais. Les essais de pression sont concluants. Il faut ensuite vérifier procéder à une désinfection et faire des analyses avant la remise en eau, ces opérations sont en cours. La dernière étape est la remise en état des chemins qui ont été dégradés par le passage des véhicules et les fortes pluies.

#### **Sur le secteur d'Irais (entreprise SARC) :**

Les travaux ont bien avancé avec un taux de réalisation à 84%.

#### **Sur le secteur de Borcq (entreprise EHTP) :**

La pose du réseau est à 65% de réalisation, il faut rappeler que les conditions techniques ne sont pas les mêmes que pour les autres entreprises (traversée de la commune, reprise des branchements, croisements des réseaux existants ...). Le chantier avance moins vite mais reste dans les temps, la canalisation devrait être posée entièrement d'ici fin avril.

#### **Equipements : installation des systèmes de pompage (entreprise FOURNIE)**

A l'usine, l'installation est terminée, les raccordements électriques sont en cours.

A Douron, 2 réservoirs vont être alimentés par cette canalisation, les travaux sont en cours et se déroulent plutôt bien.

Dans l'ensemble, les travaux se passent bien, les délais sont respectés et notamment ceux effectués en zone Natura 2000. Les réunions de chantier ont lieu chaque lundi et permettent une bonne information sur l'avancement du chantier mais aussi de répondre à chaque problématique rencontrée. Les entreprises sont compétentes et renommées dans leur domaine.

### **MAEC 2023-2027 (Mesures Agro Environnementales et Climatiques)**

M. GAUFFRETEAU rappelle que le SEVT a déposé un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour la programmation PAC 2023-2027 sur les territoires du Thouarsais et Seneuil. Le territoire de ce PAEC est également en grande partie concerné par le PAEC porté par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres. Il explique l'impossibilité de cumul pour l'exploitant des mesures de préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité.

Le service environnement a adressé un courrier à la DRAAF pour solliciter un réexamen de cette règle de non cumul.

M. DUPAS demande quel est l'organisme qui fixe les règles.

M. GAUFFRETEAU répond qu'il n'a pas la réponse et qu'il interrogera le service environnement.

### **Publication sur les réseaux sociaux**

M. GAUFFRETEAU rapporte à l'assemblée qu'il a été interpellé par le DGS de la CC du Thouarsais concernant une publication sur Facebook et en donne lecture. Ce post a disparu depuis.

M. PICHON explique que le nom des molécules annoncées dans le post n'existent pas.

M. GAUFFRETEAU ajoute que des analyses sont faites régulièrement par le laboratoire Qualyse et qu'elles sont publiés sur le site internet.

**Réhabilitation des châteaux d'eau**

M. GAUFFRETEAU informe l'assemblée qu'un appel d'offres va être lancée pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de cinq réservoirs et châteaux d'eau. Il indique que l'ordre a été modifié, le diagnostic réalisé par le cabinet VARAGNES indique que le réservoir d'Availles doit être réhabilité en priorité. Il y aura à suivre le réservoir d'Etambé, la Cuve des Trois Piliers, le réservoir de Laire et pour finir les cuves de Douron.

**Dates à retenir**

Le 31/05/2023 à 9h30 : Bureau

Le 02/06/2023 à 14h00 : Comité

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole,  
La séance est levée.

A Thouars, le 02/06/2023

La secrétaire de séance,  
M. THOMAS Patrice



Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU


**LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES**

N°	Nomenclature acte	Objet
23-017	1.1	Accord cadre à bons de commandes de « fournitures de pièces d'adduction d'eau potable 2023-2027 » - attribution du marché
23-018	7.1	Tarification des prestations et travaux 2023
23-019	4.2	Recrutement d'un(e) animateur(trice) Programme Re-Resources sur l'AAC du Thouarsais

**ANNEXES**

néant